

## PA 2014-17: bilan après le passage au Conseil national

### A U S O M M A I R E

L'édito: l'agriculture doit encore se battre pour son avenir	1
Résultats mitigés, après les débats sur PA 2014-2017	1
La crise alimentaire rappelle l'importance de la production	1
Les assurances de Prométeerre s'installent à Lausanne	2
Pour exister, les coopératives doivent avoir une certaine taille	2
Fidasol propose le nouveau logiciel A-TWIN.Biz	3
Les exploitants vaudois toujours plus tentés par le Bio!	3
Trois nouveaux commissaires professionnels	3
Tourisme rural au Domaine du Burignon	4
La FOCAA, Fédération des contrôleurs, est constituée	4

*Au terme de deux journées de débats intenses, la première des deux chambres chargées de l'examen du message sur la politique agricole 2014-17 est venue à bout de ce dossier capital pour l'avenir de notre agriculture.*

Si les propositions du gouvernement ont emporté l'adhésion des parlementaires sur les éléments clefs du projet (voir l'édito ci-contre), l'agriculture a tout de même été entendue sur certains points importants et peut donc mettre en avant quelques succès. Inventaire des plus et des moins.

#### LES «+»

- Les paiements directs ont pour fonction de rémunérer les prestations d'intérêt public fournies par l'agriculture et pas seulement de les encourager (art. 2)
- Le principe de la souveraineté alimentaire figure dans la loi (art. 2)
- Les contrats d'achat de lait devront répondre à des conditions censées offrir une meilleure protection aux producteurs (art. 36b)

- Les suppléments pour le lait de non ensilage et le lait transformé en fromage demeurent fixés par la loi (art. 38 et 39)
- Les contributions aux producteurs de fruits et de légumes en vue d'adapter la production aux besoins du marché sont maintenues (art. 58)
- Les surfaces exploitées en zone à bâtir demeurent prises en compte pour le calcul des paiements directs (art. 70a)
- Les exigences de formation professionnelle pour les paiements directs demeurent inchangées (art. 70a)
- Le crédit-cadre pour la période 2014-17 est accepté (arrêté séparé)

#### LES «-»

- Seules des mesures de gestion de l'offre visant à faire face à des «développements extraordinaires» conti-

- nent à pouvoir bénéficier de la force obligatoire (art. 9)
- Les contingents d'importation de viande ne seront pas attribués dans une mesure plus grande en fonction de l'achat au pays
- La contribution à la qualité du paysage est adoptée (art. 70 et 74)
- Les contributions d'alpage ne sont pas versées pour les animaux estivés par tradition à l'étranger (art. 71)
- La contribution à la sécurité de l'approvisionnement n'est pas augmentée en fonction de l'effectif de bétail (art. 72)
- Les cantons doivent financer le 20% des contributions à la biodiversité (art. 73)
- La demande d'études d'une ouverture du secteur laitier sur l'Europe est acceptée

LUC THOMAS

### L'édito



Vincent Bolly  
LUC THOMAS

#### PA 2014-17: rien n'est joué

Au terme des délibérations du Conseil national sur le projet PA 2014-17, le bilan pour l'agriculture est plutôt mitigé. Si un vainqueur de cette première étape devait être désigné, ce serait assurément le Conseil fédéral. Sur l'essentiel, c'est-à-dire la réforme des paiements directs, ses propositions ont passé la rampe. Situé entre les positions paysannes défendues par l'USP et celles de l'alliance de circonstance entre économistes et les milieux de protection de l'environnement, le message du gouvernement a manifestement fait figure de compromis acceptable aux yeux d'une majorité de députés. Sur le plan de l'organisation des marchés, le Conseil fédéral s'est aussi vu conforté dans sa volonté de maintenir un usage restrictif de la force obligatoire.

La bataille n'est pourtant pas définitivement perdue. Dans quelques mois, l'ouvrage devra être remis sur le métier au Conseil des Etats. Au vu des courtes majorités réalisées sur certains points sensibles du dossier, il n'est pas irréaliste d'espérer inverser la vapeur à la Chambre haute. Pour y parvenir cependant, nous devons être en mesure de démontrer d'une façon plus convaincante en quoi les propositions du Conseil fédéral mettent en péril la fonction productive de l'agriculture. Et pourquoi également l'obtention de la force obligatoire pour la gestion de l'offre par les producteurs ne signifie pas un retour à l'ancien régime, mais constitue un instrument indispensable de rééquilibrage des forces en présence sur les marchés.

## Crises alimentaires à répétitions: quelles solutions?



Vincent Bolly  
YVES PELLAUX

La sécheresse aux Etats-Unis provoque une nouvelle hausse importante des prix des matières premières agricoles. Au lieu de chercher des solutions pour résoudre le problème de la sous-alimentation des plus démunis, on s'emploie à chercher des coupables. Lors de la crise de 2008, c'était les spéculateurs. Aujourd'hui on accuse les agrocarburants. Il serait peut-être temps de comprendre que pour garantir une production alimentaire mondiale couvrant les besoins de la consommation, il faut des producteurs. Ces producteurs ont besoin d'un revenu constant permettant de couvrir les frais de productions où qu'ils se situent sur la planète. Que se soit en Afrique ou en Suisse, car l'ensemble des surfaces agricoles de la terre est nécessaire à l'alimentation de tous. La libéralisation des échanges initiée dans les années 80 n'a pas tenu ses promesses en matière de stabilisation des prix agricoles. Les marchés agricoles sont intrinsèquement instables du fait des aléas climatiques et de leur faible élasticité. De plus, l'agriculture est le secteur qui concentre le plus grand nombre de déséquilibres immenses, s'agissant de la productivité, des ressources disponibles, de la taille et de la répartition géographique des différents acteurs. «Nous ne résolvons pas le problème

*L'agriculture doit en permanence faire face à des imprévus liés au climat, à la productivité, aux marchés. Pour réduire les déséquilibres et stabiliser les prix des matières premières, il faut un effort important de coordination.*



Les périodes de sécheresse entraînent une raréfaction des matières premières, qui se traduit par une flambée des cours. La fracture sociale s'en trouve rapidement creusée.

de la faim par une agriculture industrielle. La solution est de soutenir les exploitations familiales et d'augmenter leurs revenus pour contribuer au développement rural», selon M. Olivier De Schutter, rapporteur pour le droit à l'alimentation de l'ONU. La crise de 2008 l'a démontré après la brusque flambée des prix: la baisse qui a suivi a connu la même rapidité. Cette volatilité extrême ne permet pas aux paysans de planifier correctement les investissements nécessaires à la production des années à venir. On l'a vu en Suisse avec la production laitière, lors de la sortie du contingentement laitier, une rapide envolée des prix mondiaux a

incité bon nombre de producteurs à investir dans la production laitière. Aujourd'hui, les cours internationaux sont très bas et l'impact du franc fort provoque une descente aux enfers du prix du lait de centrale en Suisse. En matière agricole, le changement d'option ne peut pas se faire du jour au lendemain. Les investissements sont lourds et doivent être amortis sur de longues périodes. La stabilisation des prix passe nécessairement par une réduction de ces déséquilibres. Elle ne pourra être réalisée que par la mise en place d'une politique coordonnée au plan national, régional et mondial. Cela s'appelle la régulation des marchés.

« L'obtention de la force obligatoire pour la gestion de l'offre par les producteurs ne signifie pas un retour à l'ancien régime, mais constitue un instrument indispensable de rééquilibrage des forces en présence sur les marchés. »



# Les assurances déménagent

## Le millésime 2012 s'annonce qualitatif

La saison viticole 2012 n'a pas été facile pour les vigneron romands. Les conditions humides depuis le printemps ont entraîné une pression record des champignons du mildiou et de l'oïdium. Dans la majorité des parcelles, le vigneron a réussi à stabiliser la situation grâce à une protection raisonnée et en éliminant les grappes atteintes. Les toutes premières parcelles ont été récoltées à la mi-septembre pour l'élaboration des vins mousseux mais les vendanges vont réellement démarrer au début du mois d'octobre. Les conditions météorologiques durant la période de maturation influencent la qualité du raisin. En effet, des journées douces et des nuits fraîches permettent de préserver les arômes et de conserver un bel équilibre entre l'acidité et les sucres propices à l'élaboration de vins de grande qualité. (DM)

## Quatre candidats à la présidence de l'USP

Les quatre candidats à la succession de Hansjörg Walter à la présidence de l'Union suisse des paysans (USP) sont toujours en course. La Chambre suisse d'agriculture de l'USP n'a pas pris de décision préalable. Tous quatre se soumettront donc au vote des délégués de l'USP, le 21 novembre à Berne.

Les candidats sont les conseillers nationaux Markus Ritter (PDC/SG), Andreas Aebi (UDC/BE), le député au Grand Conseil fribourgeois Fritz Glauser (PLR) et le député au Grand Conseil lucernois Josef Dissler (PDC). Tous ont un bagage agricole: Josef Dissler est 1<sup>er</sup> vice-président de l'USP; Fritz Glauser est 2<sup>e</sup> vice-président de l'USP, président de l'Union des paysans fribourgeois et président de la Fédération suisse des producteurs de céréales; Markus Ritter est membre du comité de l'USP et Andreas Aebi préside la Fédération suisse d'élevage bovin. Hansjörg Walter (UDC/TG) avait annoncé sa démission pour novembre 2012 en mai 2011. (ats)

## Amélioration des revenus agricoles

En 2011, les revenus ont augmenté par rapport à l'année précédente, grâce à des récoltes exceptionnelles. Le revenu agricole des exploitations de référence se monte à 59'500 francs par exploitation (+ 7,8 %). Le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale augmente de 11,1 % par rapport à 2010, atteignant ainsi 43'500 francs. L'augmentation du revenu représente 3,6 % en région de montagne, contre 14,9 % en région de plaine. Malgré ces résultats réjouissants, le salaire moyen reste bas et stagne à 3'600 francs par mois, soit 60% de ce que rapportent les métiers des autres secteurs activités. (Agroscope / USP)



DANIEL GAY

Les assurances de Prométerre déménagent donc.

Quelles sont-elles? La Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales (FRV), la caisse de compensation AGRIVIT, la Société d'assurance dommages FRV (SAD), et la Fondation rurale de prévoyance professionnelle (FRPP); elles rejoignent la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV (SRPJ), à la Maison du paysan depuis 1986. TerrEmploi, déjà active à Lausanne pour le dépannage, suit le mouvement.

## EVENTAIL D'ACTIVITÉS

Un bref rappel. La FRV est l'organe d'application de la Charte sociale agricole; elle affine à Prométerre et aux institutions d'assurance, perçoit la cotisation d'assurance profession-

*Dès le 1<sup>er</sup> octobre, tout le secteur assurances de Prométerre travaillera à Lausanne, dans la Maison du paysan. Le bâtiment historique des institutions sociales de l'agriculture vaudoise, à Montreux, sera entièrement réaffecté à l'habitation et conservera un rôle d'immeuble de rendement et de garantie.*

nelle (CAP), verse des allocations familiales, gère le Pont AVS, soutient le dépannage. AGRIVIT est une caisse de compensation AVS/AI qui regroupe tous les exploitants vaudois; sa gestion opérationnelle est pour l'essentiel déléguée à la Caisse cantonale vaudoise de compensation à Clarens.

La SAD est principalement active dans l'assurance-accidents obligatoire des employés, subsidiairement aussi dans l'assurance RC et l'assurance de choses, véhicules compris. La FRPP s'occupe de prévoyance professionnelle, obligatoire pour les employés et facultative pour les exploitants indépendants. La SRPJ est une assurance de protection juridique. TerrEmploi est en charge de toutes les questions de main-d'œuvre, familiale et extra-familiale, du dépannage à la gestion admi-

nistrative, en passant par le recrutement et le placement.

## PHILOSOPHIE CONSERVÉE

Le secteur assurances de Prométerre, et préalablement celui organisé sous l'égide de la FRV, a toujours voulu offrir des prestations intéressantes et avantageuses pour elles-mêmes, mais surtout conçues comme un tout destiné à répondre sans lacunes ni doublons aux besoins des exploitants agricoles. Cette philosophie perdurera à Lausanne, et sa mise en œuvre sera même facilitée.

Regrouper tout Prométerre sur un seul site, à l'exception d'offices décentralisés qui assurent le conseil agricole de proximité, répond à un double souci de rationalité et de cohérence. La rationalité d'abord, puisque la conduite de personnel et les services

transversaux, informatique en tête, sont plus efficaces dans un même bâtiment. La cohérence ensuite et surtout, car les prestations de Prométerre valent aussi, comme celles spécifiques aux assurances, parce qu'elles sont complémentaires et coordonnées. Des collaborateurs qui se côtoient de près, s'informent réciproquement de leurs activités et travaillent conjointement sur les nombreux dossiers impliquant l'intervention de compétences multiples, sont mieux à même de satisfaire le client. Le secteur des assurances travaillera sur trois étages du bâtiment des Jordils 1, du 4<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup>, avec une réception à l'étage de l'affiliation, soit au 4<sup>e</sup>. Les numéros de téléphones ne changeront pas et il sera toujours possible d'atteindre le département assurances au numéro central 021 966 99 99.



Le secteur des assurances de Prométerre déménage de l'avenue du Casino 13, à Montreux...



... à la Maison du Paysan, avenue des Jordils 1 à Lausanne

# 7, chiffre magique ou fatidique?



DANIEL GAY

Le Code des obligations fixe à sept le nombre minimal des membres d'une société coopérative. Le Tribunal fédéral vient de rendre un arrêt curieux à ce sujet. En précisant que si l'effectif des membres tombe au-dessous, il n'y a pas seulement carence dans l'organisation, mais que la société n'existe matériellement plus malgré son inscription au registre du commerce! S'il est saisi par un membre, un créancier ou le préposé au registre du commerce, le juge ne doit donc pas fixer un délai pour rétablir la situation, mais simplement ordonner la dissolution de la société.

## EFFECTIF MINIMAL POUR GARANTIR L'ENTRAIDE

Quelle mouche a donc piqué notre Haute Cour pour qu'elle imagine faire disparaître (juridiquement s'entend) les très nombreuses coopératives dont les effectifs se sont érodés avec le temps et ont passé sous la barre des sept? Le TF a rappelé que le but général d'une coopérative était l'en-

*Selon le Code des obligations, une société coopérative doit compter sept membres au moins. Le TF vient de rendre un arrêt pour le moins étonnant, aux termes duquel si l'effectif de la coopérative tombe en-dessous de cette limite, la société n'existe simplement plus. Imbroglie juridique qui peut conduire à la dissolution de la coopérative.*

traide entre ses membres; il a considéré que pour que cette notion d'entraide ait un sens, l'effectif minimal prévu par le Code des obligations devait être une composante essentielle et permanente de la coopérative et non simplement un élément de son organisation.

Cette approche plutôt dogmatique est de nature à entraîner de graves conséquences dans le monde agricole. Les coopératives y sont nombreuses, les effectifs de leurs membres se réduisent comme peau de chagrin avec l'évolution des structures et celle des modes de production. Le secteur laitier est concerné au premier chef. La quasi-totalité des sociétés de laiterie ou de fromagerie sont des coopératives et les couleurs de lait se font moins nombreux, année après année.

## RISQUE DE LIQUIDATION ET CONSÉQUENCES FISCALES

Pourquoi est-ce grave? D'abord parce que la dissolution ordonnée par le juge débouche sur une liquidation opérée par voie de faillite, parce que

les conséquences fiscales peuvent être importantes, parce que le solde actif (s'il y en a un) ne profite en principe pas aux membres, sauf si les statuts en disposent autrement, mais doit être affecté à des buts coopératifs ou d'utilité publique.

Cette jurisprudence surprenante a peut-être d'autres conséquences, en matière de responsabilité par exemple. Un créancier astucieux (et pas payé) ne pourrait-il pas tenter de s'en prendre directement aux membres restants, en soutenant qu'à défaut d'être valablement des coopérateurs, ils constituent une société simple et répondent des dettes sur tous leurs biens? Le Code dit en effet que la société est une société simple lorsqu'elle n'offre pas les caractères distinctifs d'une des autres sociétés réglées par la loi. En tous les cas et sans aller si loin, il est clair que les membres du comité engagent leur responsabilité personnelle si un créancier ou un associé subit un préjudice parce que l'effectif minimal n'a pas été maintenu.

## TRANSFORMER LA COOPÉRATIVE EN SA OU SÀRL

Le pire est donc peut-être à venir. Moralité, il faut prévoir. Donc veiller à ne pas tomber sous le seuil fatidique, par exemple par des processus judiciaires de fusion. Ou alors transformer la coopérative en SA ou Sàrl, deux formes juridiques pour lesquelles les tribunaux n'ont pas sanctionné la réduction des effectifs des actionnaires ou associés, et dont le cadre légal vient même d'être modifié (en 2008) pour consacrer la constitution de sociétés unipersonnelles, c'est-à-dire constituées d'une seule personne. Prévoir signifie, autant que possible, agir avant que la situation se présente. Si l'effectif est d'ores et déjà inférieur à sept, il faut soit le compléter, soit si ce n'est ni possible ni opportun, transformer la coopérative en SA ou Sàrl. Les puristes diront peut-être que modifier la structure d'une société qui a d'ores et déjà matériellement cessé d'exister n'est plus possible. Mais autant aller de l'avant et ne pas attendre que les tribunaux, emportés par leur élan, ne franchissent ce pas supplémentaire.



# Fidasol, toujours une longueur d'avance!



VINCENT FAVRE \*

En avance sur la plupart des fiduciaires classiques ou spécialisés, Fidasol a mis à disposition de ses clients en 2009 déjà un environnement de travail à distance que beaucoup lui envient.

## LE TERMINAL SERVEUR

Les clients de Fidasol travaillent sur un environnement dédié à leur comptabilité. Un espace clos, sécurisé. Avec les moyens technologiques actuels, la distance n'est plus un problème. Le comptable peut donc, depuis chez lui ou ailleurs, travailler sur toute comptabilité, n'importe où, n'importe quand.

Naturellement, le comptable se déplace toujours pour effectuer le bouclage des comptes ou remplir les déclarations d'impôt. Il fait son métier et les exploitants le leur.

## UN VRAI SUCCÈS!

Le lundi 10 septembre 2012, Fidasol a fêté le 900<sup>e</sup> utilisateur de son terminal serveur! Et ce chiffre est en augmentation permanente.

Plus de la moitié des clients qui sollicitent Fidasol dans des domaines liés à la comptabilité utilisent son terminal serveur. Ce système, utilisant la technologie Citrix maintes fois éprouvée et mondialement reconnue, sera au cœur

Depuis 20 ans, Fidasol met tout en œuvre pour offrir à ses clients les dernières et les meilleures solutions informatiques.

des développements informatiques de Fidasol ces prochaines années.

## A-TWIN.BIZ ET SON PLEIN DE NOUVEAUTÉS

Depuis quatorze ans, Fidasol propose le logiciel Agro-Twin à sa clientèle. Agro-Twin est un logiciel de comptabilité spécifiquement adapté aux différents métiers de la terre. Il répond à tous les besoins actuels en matière de tenue de comptabilité fiscale, analytique ou de gestion de la TVA et de ses décomptes.

Le nouveau programme A-TWIN.Biz prend comme base le noyau du programme WinBIZ. Ce programme, bien connu des PME de notre région, compte plus de 20'000 utilisateurs. Performant et éprouvé, il se compose de plusieurs modules qui peuvent se combiner.

## MODULE COMPTABILITÉ

Ce module permet la saisie des écritures comptables et l'établissement du bouclage. C'est un peu l'équivalent d'Agro-Twin. Pour coller au plus près des besoins, Fidasol le propose avec différents plans comptables basés sur le plan comptable général pour PME de Walter Sterchi (en collaboration avec l'USAM). Ainsi, nous sommes en mesure de mettre en place un plan comptable «Grandes Cultures», «Vaches Laitières» ou encore «Viticul-

ture», facilement et en fonction des besoins spécifiques de des clients. La gestion et le suivi des investissements se fait au moyen du module intégré «Gestion des immobilisations». Chaque immobilisation est suivie individuellement grâce à son numéro unique.

## MODULE COMMERCE

La gestion des stocks est chose facile avec ce module. Chaque article ou groupe d'articles est géré individuellement, avec une gestion facilitée des différents prix (clients finals, revendeurs, etc.). Toutes les combinaisons sont possibles, c'est l'utilisateur qui décide. Vous avez plusieurs lieux de stockage ou de vente? A-TWIN.Biz gère également les transferts d'un stock à l'autre. L'état de vos stocks est en tout temps à jour et vous permet de vous concentrer sur vos activités.

L'analyse détaillée de vos activités est chose aisée avec A-TWIN.Biz. Par exemple, le chiffre d'affaires par client, par articles, par groupes d'articles, etc. Comme toute liste ou état imprimable par le programme, celui-ci permet également d'exporter le résultat dans un très grand nombre de formats, à commencer par Excel naturellement.

## MODULE SALAIRE

La taille des exploitations agricoles ne cesse de croître et leurs besoins en



outils de gestion performants également. Bon nombre d'exploitations sont amenées à recourir aux services d'employés agricoles. A-TWIN.Biz propose un nouveau module permettant la gestion de tous les types de salaires possibles au moyen de modèles de collaborateurs et de rubriques salariales spécifiques. Dans le domaine du traitement des salaires, Fidasol souhaite également mettre à disposition de ses clients une solution performante et d'utilisation aussi simple que possible. Avec A-TWIN.Biz, nous disposons de la solution adaptée aux différents types d'exploitations agricoles ou viticoles qui emploient du personnel. Toutes les écritures comptables générées par le module salaire sont automatiquement comptabilisées dans le module comptabilité.

• L'équipe informatique de Fidasol se tient à disposition de ses clients pour une mise en route au 1er janvier 2013 ou pour tout autre renseignement par téléphone au 021 614 24 28 ou par email: [ts.fidasol@prometerre.ch](mailto:ts.fidasol@prometerre.ch).

\*Directeur de Fidasol

# Trois nouveaux commissaires professionnels

La Commission professionnelle vaudoise des métiers de l'agriculture a engagé trois nouveaux commissaires professionnels, suite au départ des trois titulaires.



ALBAN ADNET \*

Il s'agit de MM. Jacques Piot, agriculteur à Thierrens, et Jean Widmer,

agriculteur à Bogis-Bossey, qui représenteront les apprentis agriculteurs. Le troisième commissaire est M. Michel Pery, vigneron-encaveur à Vuflens-le-Château, qui représentera les viticulteurs et les cavistes. Ces trois personnes connaissent bien les rouages de la formation initiale, puisqu'ils forment chacun des apprentis depuis de nombreuses années.

Leur nomination fait suite au départ de MM. Raymond Décoppet et Pierre-André Pidoux, commissaires agricoles, et Damien Dutruy, commissaire pour les viticulteurs et cavistes.

## RÔLE ESSENTIEL DES COMMISSAIRES

Les commissaires doivent s'assurer de la qualité de la formation dispensée, notamment par le biais des visites des places d'apprentissage. Ils ont pour tâches principales de contrôler la qualité de la formation à la pratique professionnelle en entreprise, d'instruire sur l'octroi et le retrait de l'autorisation de former, de collaborer dans la recherche d'une autre formation professionnelle initiale ou d'un autre lieu de formation et de contrôler la qualité des cours interentreprises. Ils jouent donc un rôle essentiel auprès des jeunes en formation. Ils sont sur le terrain, au contact des maîtres d'apprentissage, des apprentis et des écoles afin de vérifier que la formation pratique en entreprise se déroule bien.

Rappel: les dispositions d'application de la loi sur l'agriculture vaudoise du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et de la loi sur la formation professionnelle du 9 juin 2009 ont entraîné des changements dans l'organisation de l'apprentissage sur le territoire vaudois:

- c'est dorénavant le Département de l'économie (DECS), via son Service de l'agriculture (SÂgr), qui assume la responsabilité de la formation professionnelle initiale (apprentissage) des métiers de l'agriculture et du cheval;
- concrètement, les activités liées à l'apprentissage agricole sont coordonnées par le «pôle cantonal de la formation professionnelle initiale des métiers de l'agriculture et du cheval», localisé à Grange-Verney, Moudon.

La Commission de formation professionnelle vaudoise des métiers de l'agriculture assure la surveillance générale de l'apprentissage. Elle remplit plusieurs missions, dont les préavis sur les cas litigieux d'octroi ou de retraits de l'autorisation de former, et surtout elle assiste les commissaires professionnels dans leurs missions. La surveillance de l'apprentissage, les examens et l'organisation des cours interentreprises sont aujourd'hui dévolus à la profession elle-même.

\* Secrétaire de la Commission de formation professionnelle

# Le bio est en marche



STÉPHANE TEUSCHER \*

Cette augmentation confirme l'évolution amorcée en 2011. Mais les agriculteurs vaudois restent encore timides en ce qui concerne la production biologique: 4,9% des exploitants vaudois adoptent ce mode de production contre près de 11% en moyenne en Suisse.

## MESURES D'ENCOURAGEMENT

Compte tenu des opportunités que représentent les produits Bio sur le marché, la mise en application de la nouvelle Loi sur l'agriculture vaudoise le 1<sup>er</sup> janvier 2011 a été l'occasion pour le Canton de proposer deux mesures novatrices pour encourager les agri-

La production biologique dans le canton de Vaud est en augmentation en 2013. Dix-neuf nouveaux exploitants se sont inscrits pour toucher les paiements directs biologiques l'année prochaine.

culteurs vaudois à produire selon les exigences Bio. Premièrement, une aide à la reconversion Bio est à disposition des exploitants inscrits. Ces aides individuelles sont calculées à la surface et sont octroyées durant les deux ans de reconversion de l'exploitation. Deuxièmement, un système d'assurances récoltes a été mis en place pour les cultures les plus fragiles. Certaines productions, comme les pommes de terre, le colza ou les pois protéagineux, peuvent encourir des pertes importantes suite à des maladies ou à des attaques de ravageurs. Une compensation peut être perçue en cas d'une destruction de la culture supérieure à 80% dans les cinq premières années depuis le début de

la reconversion, sous réserve que les moyens de lutte directs et indirects recommandés et autorisés en agriculture biologique aient été mis en œuvre.

Afin de renforcer encore l'attrait de l'agriculture biologique, un groupe de travail réunissant les acteurs vaudois et des spécialistes du domaine se rencontre régulièrement depuis le mois de juillet 2011. Ses objectifs principaux ont été de faire le point de la situation de l'agriculture biologique dans le canton et d'élaborer des pistes d'action.

## APPUI DES ÉCOLES D'AGRICULTURE

Tout d'abord, il a été convenu de renforcer la communication aux agriculteurs. En 2012, plus d'articles sont parus dans la presse agricole par rapport aux années précédentes. Ensuite, les cours Bio de la formation initiale dans les écoles d'agriculture devront être donnés par des spécialistes. Des vulgarisateurs et des agriculteurs engagés dans la production biologique donneront les enseignements théoriques en les illustrant de leurs expériences pratiques. Pour suivre, la vulgarisation conventionnelle souhaite intégrer davantage le secteur Bio. Des échanges d'expériences lors des visites de cultures notamment seront organisés entre les exploitants

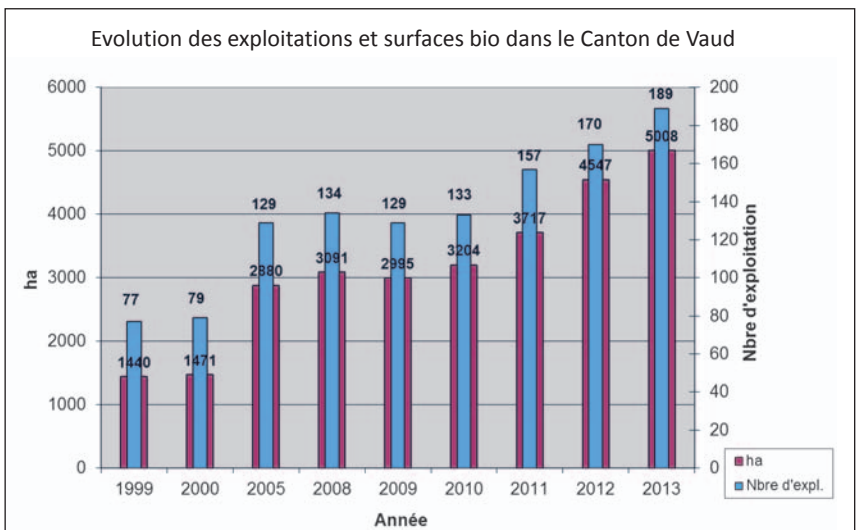


Les agriculteurs vaudois se lancent dans le Bio, mais timidement: 4,9% contre 11% en moyenne en Suisse. Malgré les mesures cantonales d'encouragement.

respectant les règles PER et les exploitants Bio. Enfin, les écoles d'agriculture cherchent des solutions pour offrir une vitrine d'essais de l'agriculture biologique sur leur domaine. Dans cet élan, une journée grande cultures bio sera organisée le 12 juin 2013 à Grange-Verney.

L'augmentation du taux d'inscription aux paiements directs biologiques montre que ces mesures portent déjà leurs fruits.

\*Directeur de ProConseil





# Le tourisme rural, une activité à part entière



JACQUES-HENRI ADDOR

*Au Domaine du Burignon, la Ville de Lausanne a discrètement innové il y a 6 ans en convertissant une dépendance jusque-là destinée à héberger les employés viticoles en deux chambres d'hôtes. Plus que de simples chambres, ce sont deux appartements qui ont été aménagés, «Côté Léman» et «Côté Lac», offrant une capacité d'accueil pour huit personnes au total (quatre lits par appartement, dans des chambres séparées), avec cuisinette et salle de bain (douche et w-c). Perdu au milieu des vignes, entre Saint-Saphorin et Chexbres, l'endroit jouit d'un cadre magnifique et d'une vue exceptionnelle sur le Léman, et rayonne de tout le charme pittoresque de Lavaux, au cœur du patrimoine mondial de l'UNESCO.*

Luc Dubouloz, vigneron, et sa compagne Anne Bussy, responsable de l'accueil, se sont installés au Burignon il y aura tout juste une année en novembre. Ils ne pratiquent pas exactement l'œnotourisme, dans la mesure où ils n'assortissent pas leur accueil de visites du domaine et des caves, et d'explications détaillées sur le travail de la vigne et les vins. Jusqu'ici, leur expérience s'apparente davantage au tourisme rural, que vient compléter l'exploitation d'une grande salle pour des séminaires jusqu'à 20 personnes et des réceptions jusqu'à 40 personnes.

Pour les agriculteurs et les vignerons tentés par l'aventure du tourisme rural, l'expérience d'Anne et de Luc, bien que de courte durée, est déjà riche d'enseignements. Explications et témoignages.

## CONCEPT

«On ne peut pas tenir des chambres d'hôte à la légère, comme un hobby qu'on exercerait quand ça nous chante», explique Anne Bussy. «C'est une activité professionnelle complète, qui doit tourner financièrement, et pas seulement «madame qui met du beurre dans les épinards». Il faut un esprit d'entrepreneurs, avoir une notion claire du seuil de rentabilité et tout entreprendre pour l'atteindre. La promotion, l'accueil, la tenue des chambres sont primordiaux».

## TRAVAIL

«Tenir des chambres d'hôte demande beaucoup de travail», reconnaît Anne Bussy. «Il faut être disponible 7 jours sur 7, à tout moment de la journée pour accueillir les hôtes, leur donner les explications relatives à leur séjour



De la terrasse ombragée, la vue exceptionnelle enthousiasme tous les hôtes de passage.

et à leur logement. Ça ne s'arrête pas le week-end, et c'est difficile de trouver des périodes pour prendre sinon des vacances, à tout le moins quelques jours de congé. C'est aussi assez physique: il faut faire les lessives et les nettoyages dès le départ des hôtes pour que les appartements soient à nouveau en parfait état pour accueillir les suivants, préparer les petits-déjeuners, et veiller sans cesse à ce que les chambres et leurs abords soient irréprochables. A ces travaux s'ajoutent encore la correspondance avec les clients et toutes les tâches administratives».

## PROMOTION ET COMMUNICATION

Pour faire connaître leurs deux appartements d'hôtes, Anne et Luc ont misé sur une promotion résolument internationale, par Internet; en leur consacrant un site spécifique (<http://www.burignon.ch/bnb/>) qui permet la réservation en ligne et en référant leur offre sur quelques sites tou-

ristiques finement sélectionnés, privilégiant leur qualité et leurs performances internationales plutôt que le plus grand nombre. Les hôtes du Burignon représentent une clientèle très internationale et pas uniquement touristique.

## COMPÉTENCES

Le couple Dubouloz – Bussy a su additionner les compétences pour développer les activités touristiques au Burignon. Anne prend en charge l'accueil des hôtes et toutes les activités pratiques. Luc a développé ses connaissances de l'édition sur Internet et alimente le site. Ensemble, ils élaborent leur stratégie commerciale, explorent de nouvelles pistes promotionnelles et réfléchissent à de futurs développements. La pratique des langues étrangères est indispensable. Au Burignon, on parle le français (bien sûr), l'allemand et l'anglais, l'italien et l'espagnol comme langues complémentaires.

## ADMINISTRATION

«Les tâches domestiques sont concrètes et importantes. Mais toute la part d'administration est également très lourde», reconnaît Anne Bussy. «Régler les questions de taxe de séjour, de TVA et tenir une comptabilité irréprochable vis-à-vis de la Ville de Lausanne demande passablement de temps et d'énergie».

## ASPECTS SYMPATHIQUES

«Nous ne voyageons pas beaucoup, mais nous voyageons beaucoup par nos contacts avec nos hôtes», explique Anne Bussy. «Nous recevons des gens en provenance des quatre coins de la planète et nous échangeons beaucoup avec eux. Les e-mails qu'ils nous envoient après leur séjour sont toujours enrichissants. Nous les publions sur notre site Internet.»

## RÉSULTATS

Au rythme actuel d'occupation des deux appartements, Anne et Luc tablent sur 1000 nuitées pour l'année 2012.

Leurs hôtes proviennent principalement des Etats-Unis (50%) et de Suisse allemande (33%), de France, d'Allemagne, du Japon, d'Italie et de Chine (pour les 17% restant). Fait marquant: il n'y a pas que des touristes qui s'arrêtent au Burignon. Des Suisses alémaniques ayant affaire à Lausanne ou à Vevey choisissent volontairement d'y loger pour plusieurs jours, et bénéficier ainsi d'un cadre exceptionnel, plutôt que de s'installer dans un hôtel en ville. Pour les Américains, loger au Burignon et rayonner un jour à Zermatt, un autre à Berne, Genève ou Lucerne n'est pas un problème: ils ont le temps et pour eux, ces distances sont courtes.

Les activités liées aux chambres d'hôtes et à l'organisation d'événement ou de séminaires ne contribuent que pour une part minime à la vente directe de vin. Luc et Anne sont en revanche convaincus d'œuvrer directement pour la promotion des vins suisses, compte tenu de la composition fortement internationale de leur clientèle.

## MERCI PROMÉTERRE!

Sans aucune expérience précédente dans l'accueil et la gestion de chambres d'hôte, Anne Bussy et Luc Dubouloz se sont adressés à Prométerre pour recevoir des conseils. Ils ont créé un compte auprès de Fidasol, pour régler toutes leurs questions comptables et fiduciaires. «Ça marche super bien», commente Luc Dubouloz. Auprès de Danielle Richard, conseillère en tourisme rural, ils ont glané de nombreux conseils. En particulier, elle leur a fourni de précieux renseignements pour l'obtention de leur patente. «On ne savait pas trop bien comment s'y prendre», explique Anne Bussy. «Ça faisait du bien de rencontrer une personne en mesure de nous apporter des réponses concrètes et des conseils pertinents en regard de toutes nos interrogations».



Anne Bussy est responsable de l'accueil, Luc Dubouloz est le vigneron du domaine.

# FOCAA, CoBrA, Prométerre: qui fait quoi ?



MARCEL FRIEDLI\*

Cela fait deux ans que diverses solutions ont été passées en revue pour trouver la meilleure structure. C'est donc un projet mûrement réfléchi et bien préparé qui a été présenté aux différents délégués. La solution adoptée présente les avantages suivants:

- Synergie par le regroupement des forces. Chaque organisation de contrôle, quel que soit sa taille, apporte son expérience et ses idées pour le bien de tous.
- Indépendance de gestion garantie pour mieux préserver les particularités régionales. Les collaborations entre les partenaires historiques et les mandats particuliers attribués à l'un ou l'autre membre ne sont pas remis en question.

*Le 29 août 2012 s'est constituée à Aran (Bourg-en-Lavaux) une nouvelle fédération d'organisations de contrôle. A l'heure où on simplifie les structures, où on allège les étages d'organigramme et fusionne les organisations, la démarche peut surprendre. Mais elle est l'aboutissement d'une longue réflexion.*

- Continuité sur le front des opérations. Les exploitants contrôlés ne verront aucun changement.
  - Une assise juridique plus solide avec une structure enregistrée au registre du commerce.
- Les buts de cette nouvelle structure ressortent clairement des statuts:
- Garantir des contrôles d'exploitation qui soient conformes aux exigences légales et des labels.
  - Harmoniser les documents et procédures.
  - Etre reconnu conforme à la norme de qualité ISO 17020.

En résumé, on peut dire qu'il s'agit d'une mise à jour de la structure sans aucune conséquence visible pour les exploitations. Le rythme des contrôles, la coordination et l'étendue de ces derniers, rien n'est influencé par cette mutation.

Est-ce que la FOCAA va remplacer la CoBrA? Non, absolument pas. La CoBrA reste l'organisation de contrôle appartenant aux organisations professionnelles (PIV, Viti+, UFL et FVPL) et active essentiellement dans le canton de Vaud. Elle est membre fondateur de la FOCAA et elle continuera à œuvrer sous la surveillance de la FOCAA dans ses activités d'inspection habituelle, c'est-à-dire les contrôles des programmes publics tels que notamment les PER ainsi que les programmes privés ou labels. Quel rôle joue Prométerre dans cette structure? Tout comme pour la CoBrA, Prométerre met à disposition des personnes une infrastructure afin d'assurer les services d'un secrétariat professionnel. Elle le fait déjà au profit de la CoBrA où la gérance est placée sous la

responsabilité de Marcel Friedli. Depuis septembre 2012, le secrétariat général de la FOCAA est confié à Véronique Douat, remplaçante du chef de l'office Eco'Prest, qui assume parallèlement la fonction de «Responsable Qualité» de cette nouvelle structure. Cela signifie qu'outre les travaux habituels générés par la conduite d'une association (réunion du comité, assemblée des délégués, etc.), les activités propres au système de qualité font parties de son cahier des charges. Cela va de la mise à jour des documents et procédures jusqu'aux audits de surveillance des différents membres dans leurs sites respectifs.

Signe d'une excellente réputation et de sa maîtrise à construire des relations de confiance, Prométerre est mandatée par divers services publics

pour l'accomplissement de plusieurs mandats. Dans ce contexte, on rappellera que le Service de coordination des contrôles du canton de Vaud est tenu par notre office Eco'prest.

\*Chef de l'office Eco'Prest



Les collaborateurs vaudois de la FOCAA: Marcel Friedli, gérant CoBrA, Véronique Douat, responsable qualité FOCAA, et Christiane Bruand, secrétaire.